



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	13 février 2024
Date d'affichage de la convocation	13 février 2024
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Etaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Karine LEMOINE	Ingrid PICAUT
Chrystèle BARBIER	Laetitia CHIFFAIN	Aurélien BUREL

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2024

FINANCES LOCALES

3. Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2023
4. Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2023
5. Vote des subventions 2024
- ~~6. Vote des taux d'imposition 2024 (reporté)~~
7. Vestiaires de foot, route de Médréac – choix de l'entreprise suite appel d'offres

INTERCOMMUNALIÉ

8. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur exercice 2017 et suivants

URBANISME

9. Déclarations d'Intention d'Aliéner

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Laetitia CHIFFAIN, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 25 janvier 2024 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2024-008 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal de Quédillac,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune reprise à effectuer ;

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES

2024-009 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André MASSARD, premier adjoint,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2023,
- après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2023, en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- après en avoir délibéré,

- **Budget « Commune »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2023 (Hors restes à réaliser)				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2023
Fonctionnement	175 052,21€	135 052,21 €	90 410,34 €	130 410,34 €
Investissement	123 186,35 €		271864,38 €	395 050,73€

- constate un excédent cumulé de **130 410,34 € en section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice,

- constate un excédent cumulé de **395 050,73 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,

- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	917 410,64 €	1 047 820,98 €
Investissement	338 159,07 €	733 209,80 €

- **Budget « Assainissement »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2023				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2023
Exploitation	7 366,39 €	5 913,85 €	24 653,17 €	24 653,17 €
Investissement	70 840,06 €		- 7 328,77 €	63 511,29 €

- constate un excédent cumulé de **24 653,17 € en section d'exploitation** à la clôture de l'exercice

- constate un excédent cumulé de **63 511,29 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,

- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	47 482,47 €	72 135,64 €
Investissement	42 749,88 €	106 261,17 €

- **Budget Lotissement « Les Forges »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2023				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2023
Fonctionnement	185 649,74 €	0,00 €	145 140,50 €	330 790,24 €
Investissement	125 481,56 €	0,00 €	- 175 664,28 €	- 50 182,72€

- constate un excédent cumulé de 330 790,24 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- constate un déficit cumulé – 50 182,72 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	183 638,84 €	514 429,08 €
Investissement	207 182,72 €	157 000,00 €

FINANCES LOCALES

2024-010 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente en détail et par catégorie, la liste des demandes de subventions avec les propositions de la commission des finances réunie le 20 février 2024 :

	2024
ASSOCIATIONS LOCALES	39 250.00 €
S.E.P.Q	10 700.00 €
CSF - Centre de loisirs	25 000.00 €
Comité des fêtes	1 700.00 €
UPMQ	550.00 €
U.N.C	300.00 €
Amicale des chasseurs	200.00 €
Dynamic Club	800.00 €
ÉCOLE	137 985.00 €
OGEC - Contrat d'association	109 958.00 €
OGEC – Cantine	14 896.00 €
OGEC – Garderie	1 700.00 €
OGEC - Accompagnement des enfants (tps du midi)	10 000.00 €
APEL - Sorties pédagogiques	1 431.00 €

SECTEUR ÉDUCATIF PROFESSIONNEL (50 €/apprenti)	50.00 €
Institut Médico-Educatif les Ajoncs d'Or - Montfort s/ Meu	50.00 €
DIVERS	194.00 €
AAPPMA Pêcheurs de la Haute Rance	50.00 €
AMR35	144.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	177 479.00 €

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus ;
- **ACCEPTE** de verser la somme de 15 €/élève pour toute autre demande de subventions relatives au secteur éducatif (collèges et lycées) pour un voyage d'au moins 3 nuitées et 50 €/élève pour le secteur éducatif professionnel ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal 2024, à l'article 65748.

FINANCES LOCALES

2024-011 – VESTIAIRES DE FOOT, ROUTE DE MÉDRÉAC – CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-052 du 21 décembre 2023 relative à la décision du conseil municipal de restructurer et réhabiliter les vestiaires de foot, route de Médréac et de faire appel à des demandes de subventions afférentes à cette opération.

L'appel d'offres a été lancé du 9 janvier au 9 février 2024 sur le site de Mégalis Bretagne ainsi que publié le 10/01/2024 dans les annonces légales du journal Ouest-France d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor : 5 dossiers ont été retirés pour 1 seule réponse déposée sur le site dématérialisé. L'offre de prix est dans l'estimatif du projet et le planning prévisionnel correspond à nos attentes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **DE RETENIR** l'entreprise MODULE CRÉATION du Loscouët-sur-Meu pour 126 980,67 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition pour la fourniture et pose d'une construction modulaire aménagée en vestiaires de foot sur le site de la route de Médréac, pour un montant total HT de 126 980,67 €. La commission des travaux sera invitée à se réunir le 12 mars 2024 à 14h30.

Les dépenses seront imputées à l'opération 059 – Terrain de foot, article 231 à la section investissement du budget principal.

INTERCOMMUNALITÉ

2024-012 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - EXERCICES 2017 à 2022

Madame Carine PEILA-BINET, adjointe au Maire et vice-présidente de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, informe l'assemblée que l'E.P.C.I a été soumise à un contrôle de la chambre régionale des comptes concernant les exercices 2017 et suivants,

dans le cadre de sa mission de contrôle dévolue par l'article L.243-8 du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté de communes Saint-Méen Montauban qui l'a présenté à l'organe délibérant.

Madame Carine PEILA-BINET donne lecture du rapport. La collectivité a d'ores et déjà entrepris de nombreuses actions visant à se mettre en conformité avec quelques rappels au droit et recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

Dans d'autres cas, cela n'a pas encore été possible dans un délai aussi restreint mais la collectivité entend bien se conformer rapidement à l'ensemble des observations émises par la chambre régionale des comptes.

Le conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du Rapport récapitulatif des actions entreprises par la collectivité suite aux observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU Le Code général des collectivités territoriales

VU Le Code des juridictions financières, notamment son article L 243-8

PREND ACTE de la présentation du rapport récapitulatif des actions entreprises par la collectivité suite aux observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes (CRC).

URBANISME

2024-013 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB10-AB11-AB12

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB10, AB11 et AB12 d'une surface totale de 5 747 m², situées 3 rue du Bois Romé et appartenant à Monsieur Pierre DAUCÉ-RIVIERE et Madame SERRAND Elisabeth née RIVIERE.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A, concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant SIX délibérations (n°2024-008 à 2024-013), la séance est levée à 23h.